



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Séance extraordinaire du 4 juillet 2018 à 19 heures
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal approuvé

Présents

Romain Boillat, président
Yves Flueckiger, recteur

Yasmine Atlas
Mahdia Benkhoucha
Sophie Brandon
Mathieu Crettenand
Nicolas Fornerod
Marine Girardin
Didier Grandjean
Jérémie Lucchetti
Sébastien Müller
Michele Pellizzari
Didier Picard
Daniela Sauge
Leonard Truscello
Gaviota Villamil.

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie.

Le président ouvre la séance extraordinaire et salue les membres présents et le recteur.

Mme Girardin souhaite lire une déclaration relative au vote préparée par le corps intermédiaire :

« Nous, représentant-e-s du CCER, avons été reçus à deux reprises par le recteur pour lui exprimer nos préoccupations sur des questions de gouvernance, notamment en lien avec l'enseignement et la recherche.

Nous avons été globalement convaincus par l'engagement du recteur à faire respecter le droit du travail au sein de l'institution, à mettre fin aux situations précaires qui affectent tout particulièrement les membres du CCER, à mettre en œuvre une politique de la relève cohérente et équitable, et à compléter les mesures en faveur de l'égalité. Nous avons aussi pris bonne note de sa volonté de nous associer aux réflexions sur les mesures qui seront mises en place pour satisfaire ces objectifs.

C'est pourquoi une grande majorité des représentant-e-s du CCER a décidé de donner un avis favorable à la reconduction du mandat du recteur Yves Flückiger. »

Le président demande s'il y a d'autres déclarations, ceci n'étant pas le cas, il passe au processus de vote. Il signale que les personnes seront appelées afin qu'un bulletin de vote leur soit distribué.

La secrétaire procède à l'appel nominal des membres. Les membres présents (voir ci-dessus) reçoivent un bulletin de vote.

Votes par correspondance :

Anton Alexeev
Léo Buehler
Bernard Cerutti
Julien Chanal
Pierre Cosson
Mathieu Crettenand
Andrea Dettwiler
Eric Eigenmann
Mathilde Fontanet
Roy Gava
Stéphanie Girardclos
Nicolas Gisin
Olivier Hartley
Yvan Jeanneret
Jean-Daniel Macchi
Olivier Maulini
Noé Rouget
Pascal Sciarini
Valeria Wagner

1.1. Excusé-e-s et absent-e-s

Excusé-e-s:

Kerly Acosta
Michelle Cottier
Blaise Dupuis
Ruth Durrer
Romain Gauthier
Irène Hermann Palmieri
Elisa Liotta
Anais Maroonian
Mary O'Sullivan
Margaux Saudan
Nicolas Tamayo-Lopez

1. VOTE SUR LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU RECTEUR Y. FLUCKIGER

Les membres du bureau distribuent les bulletins de vote aux membres présents après avoir mis dans l'urne les bulletins de vote par correspondance. Ils relèvent ensuite les bulletins de vote des membres présents.

M. Crettenand fait part de son étonnement sur le processus de vote. Il estime que les organisateurs du vote ne peuvent compter les voix et qu'il est nécessaire de nommer des scrutateurs. Il ajoute que la démocratie fonctionne de cette manière-là et que dans n'importe quelle organisation démocratique on nomme des scrutateurs.

Le président propose à M. Crettenand de venir se joindre aux membres du bureau.

M. Crettenand refuse mais estime que le processus est étrange.

Le président l'invite à rejoindre les membres du bureau pour le dépouillement.

M. Crettenand ne le fera pas.

Les membres du bureau dépouillent ensuite les bulletins de vote.

Le président demande si des membres veulent venir vérifier les bulletins et les recompter. Sans demande, il communique le résultat.

Le président indique que par 3 abstentions, 1 vote contre et 30 voix favorables, l'Assemblée de l'université propose le renouvellement du recteur au Conseil d'Etat. Il félicite le recteur de sa reconduction.

Salve d'applaudissements.

Le recteur remercie de la confiance témoignée qui est un signal fort de la reconnaissance d'un travail accompli par l'ensemble de l'équipe du rectorat. Il représente également la confirmation des orientations stratégiques prises et la reconnaissance des discussions de ces derniers mois avec les différents corps, rencontres qu'il souhaite renouveler et des engagements pris. Le recteur se déclare lucide et le travail à fournir reste important sur les questions qui ont été traitées récemment et sur lesquels le dialogue avec l'Assemblée se poursuivra. Il remercie de la confiance et le travail continu.

2. COMMUNICATIONS RELATIVE AU VOTE

Le président informe qu'il téléphonera à la conseillère d'Etat à l'issue de la séance afin de lui communiquer le résultat du vote avant la presse. Deux communiqués partiront, un à destination interne par unilist et l'autre à destination de la presse. Le texte du communiqué est projeté à l'écran.

M. Crettenand estime qu'il est nécessaire de recevoir les documents avant la séance. Il trouve que souvent les débats vont trop vite, il se réfère à différentes motions, et que le temps de réaction est trop court. Il regrette cet état de fait ayant plusieurs fois demandé de recevoir les documents à l'avance et souhaite que le bureau de l'Assemblée travaille d'une autre manière.

Le président comprend la requête. Les documents de travail sont toujours soumis à l'Assemblée avant les séances, avec l'envoi de l'ordre du jour, selon le règlement. En ce qui concerne le cas présent, celui du texte du communiqué, comme cela vous a été répondu, il ne semblait pas judicieux de faire circuler deux communiqués contradictoires à l'ensemble de l'Assemblée. Les membres du bureau étaient d'accord avec cette décision. Il ne s'agit que de textes factuels et non pas explicatifs.

Le président demande si des membres ont des remarques sur le contenu du communiqué.

M. Crettenand souhaiterait que différents points abordés lors des discussions avec le recteur soient mentionnés, notamment les améliorations dans la communication interne, dans la gestion des ressources humaines et des relations entre les différents corps de l'université. Les éléments ne figurant pas dans le communiqué, il souhaite les ajouter. Comme certains engagements sont mentionnés, il estime que ceux du PAT peuvent l'être également. Comme le communiqué n'a pas été distribué à l'avance, il est difficile de rédiger et de proposer un texte.

Le président comprend l'argument mais souhaite relever qu'un communiqué de presse n'est pas un procès-verbal et qu'il ne peut pas faire état de toutes les conversations et engagements du recteur aux différents corps. Les communiqués de presse de l'université ont également des contraintes en termes de taille. Le texte a donc été structuré afin de répondre à ces contraintes. De nombreux points ne sont pas mentionnés pas seulement relatifs au PAT. Le président demande à M. Raboud s'il peut énoncer les contraintes d'un tel exercice.

D. Raboud indique qu'un communiqué reste court et factuel. Il ne faut pas entrer dans les détails. D'autres moyens de communication existent ; le site internet, une communication de l'Assemblée, ... La contrainte de temps est importante, il signale que le communiqué doit impérativement partir ce soir.

Le président donne la parole à différents intervenants pour des propositions de modifications. Certains paragraphes sont supprimés, d'autres ajoutés. Après un long et fastidieux débat, le texte suivant est adopté à l'unanimité des voix moins une :

L'Assemblée de l'Université a décidé de proposer au Conseil d'État le renouvellement du mandat de M. Yves Flückiger pour la période 2019-2023.

Comme le prévoit la loi sur l'Université, le Recteur a sollicité par courrier, le 23 mai, le renouvellement de son mandat. Au cours de la procédure, les représentants de chaque corps ont eu l'occasion, dans le cadre d'entretiens, d'exprimer des préoccupations et se sont montrés satisfaits des engagements pris par le Recteur.

L'Assemblée a également entendu le Recteur lors de sa séance du 13 juin dernier et, suite à l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique (COSt), elle a décidé, le 4 juillet, de proposer au Conseil d'État de renouveler le mandat de M. Yves Flückiger pour la période 2019-2023. Le résultat du vote à bulletins secrets a été de 30 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions.

Le président passe ensuite au communiqué à l'attention de la communauté universitaire. Il demande si des ajouts veulent être faits et, cela étant le cas, il ouvre la discussion.

Après une longue discussion, le texte du communiqué interne est le suivant :

L'Assemblée de l'Université a décidé de proposer au Conseil d'État le renouvellement du mandat de M. Yves Flückiger pour la période 2019-2023.

Comme le prévoit la loi sur l'Université, le Recteur a sollicité par courrier, le 23 mai, le renouvellement de son mandat. Au cours de la procédure, les représentants de chaque corps ont eu l'occasion, dans le cadre d'entretiens, d'exprimer des préoccupations et se sont montrés satisfaits des engagements pris par le Recteur.

L'Assemblée a également entendu le Recteur lors de sa séance du 13 juin dernier et, suite à l'avis favorable du Conseil d'orientation stratégique (COSt), elle a décidé, le 4 juillet, de proposer au Conseil d'État de renouveler le mandat de M. Yves Flückiger pour la période 2019-2023. Le résultat du vote à bulletins secrets a été de 30 voix favorables, 1 voix défavorable et 3 abstentions.

Lors de la présentation de son programme, le recteur Yves Flückiger a réaffirmé les priorités qui doivent être celles de l'Université de Genève, notamment la qualité de l'enseignement et de la recherche, le maintien d'une université polyvalente, la transformation numérique et la participation au développement social et économique du canton. L'Assemblée a pris note de sa volonté de mettre en œuvre une politique de la relève cohérente et équitable et de compléter les mesures en faveur de l'égalité. Le Recteur s'est en outre engagé, dans un contexte budgétaire difficile, à ne pas augmenter les taxes universitaires et à développer le logement étudiant. Le Recteur s'est également montré à l'écoute des préoccupations du personnel administratif et technique afin notamment d'améliorer la communication interne et la gestion des ressources humaines. L'Assemblée restera attentive aux différents engagements pris par le Recteur.

L'Assemblée poursuit avec le rectorat et le Conseil d'orientation stratégique le travail de réflexion sur la gouvernance de l'Université.

Le texte est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 20h45 et suivie d'un apéritif.

pv_04.07.05.18ap